

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

CNAMTS
Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés

Délégations de signature de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés

NOR : AFSX1530680X

Direction générale.

Direction déléguée à la gestion et à l'organisation des soins.

Le directeur général, M. Nicolas REVEL, délègue et abroge sa signature à des agents de la caisse dans les conditions et limites fixées ci-dessous.

DIRECTION GÉNÉRALE (DG)

M. Étienne GRASS

Décision du 24 août 2015

La délégation de signature accordée à M. Étienne GRASS par décision du 1^{er} décembre 2014 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé: Nicolas REVEL, directeur général.

Mme Delphine CHAMPETIER DE RIBES CHRISTOFLE

Décision du 1^{er} septembre 2015

Délégation de signature est accordée à Mme Delphine CHAMPETIER DE RIBES CHRISTOFLE, directrice de cabinet du directeur général, DG, pour signer:

- la correspondance courante du cabinet du directeur général;
- les conventions ADECRI/CNAMTS de mise à disposition d'experts dans le cadre de la coopération internationale;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le cabinet du directeur général;

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé: Nicolas REVEL, directeur général.

DIRECTION DÉLÉGUÉE À LA GESTION ET À L'ORGANISATION DES SOINS (DDGOS)

DIRECTION DES ASSURÉS (DAS)

DÉPARTEMENT INFORMATION ET PRÉVENTION (DIP)

Mme Marie-Christine KETERS

Décision du 31 juillet 2015

La délégation de signature accordée à Mme Marie-Christine KETERS par décision du 17 novembre 2014 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé: Nicolas REVEL, directeur général.

Mme Dominique LESSELLIER

Décision du 6 août 2015

La délégation de signature accordée à Mme Dominique LESSELLIER par décision du 17 novembre 2014 est abrogée.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé: Nicolas REVEL, directeur général.